



Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de la Canche



2016
2017

Préambule :

Durant l'année 2016, l'activité de la CLE a été principalement conduite par le bureau qui a décidé des principales orientations et permis d'amorcer les discussions relatives à la prochaine révision du SAGE. Cette année apparaît comme une année de transition au regard de la réorganisation territoriale des EPCI du bassin et des discussions autour de l'exercice prochain de la compétence GEMAPI.

En 2017, l'élaboration d'une méthodologie relative à la définition des enjeux des zones humides a permis de faire le point sur l'état des connaissances de ces milieux sur le bassin. L'objectif premier est la mise en compatibilité de l'inventaire des zones humides avec le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021, c'est aussi une porte d'entrée pour l'engagement de la révision complète du document approuvé en 2011.

Le présent bilan fait état des discussions et actions de ces deux années.

Sommaire

- o **Programme des commissions thématiques**
- o **Suivi et animation du contrat de baie de Canche**
- o **Le bureau de la CLE**
- o **Les avis émis par la CLE**
- o **L'amélioration de la connaissance**
- o **Supports de communication**

La commission Milieux Aquatiques (Président : M. Bruno Roussel)

Un des principaux objectifs de la Commission est d'assurer un dialogue entre les gestionnaires concernés par les milieux aquatiques sur le bassin versant de la Canche. Le Symcéa fournit régulièrement des données dans le cadre des actions menées pour la mise en oeuvre des plans de gestion d'entretien et de restauration ainsi que des travaux relatifs à la continuité écologique.

o La cartographie des cours d'eau

Pour faire suite à l'instruction ministérielle de juin 2015 et à la sollicitation de la DDTM du Pas de Calais, la CLE et le Symcéa ont conduit un travail approfondi pour l'identification des cours d'eau sur le bassin versant de la Canche. A partir des expertises terrain des techniciens du Symcéa, un groupe de travail constitué de membres de la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à plusieurs reprises entre novembre 2015 et mars 2016. Cette concertation a permis de présenter en séance plénière du 24 mars 2016, le projet de cartographie des cours d'eau du bassin de la Canche. Cette carte a été transmise au Préfet de Département en vue d'un arrêté préfectoral.

- Illustration : carte des cours d'eau validée ou extrait

Lors de cette séance, les membres de la CLE ont également décidé de procéder à un suivi annuel des cours d'eau sur les têtes de bassin. Les techniciens du Symcéa effectueront ce suivi 4 fois par an sur 15 points.

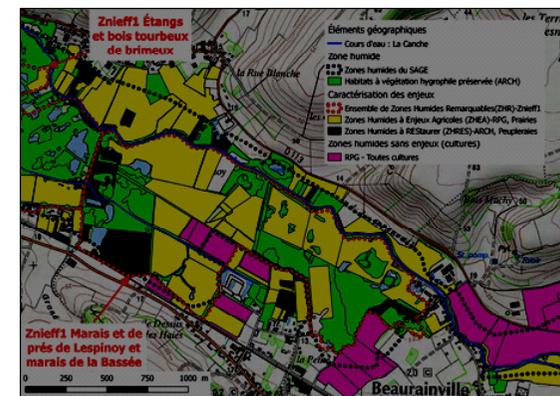
o Zones humides : l'identification et la caractérisation des enjeux

Concernant l'objectif de préservation des zones humides inscrit au SAGE, le bureau de la CLE a enclenché une réflexion pour la mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021. Dans ce sens, un groupe de travail a été constitué au début de l'année 2017 pour participer et encadrer le travail de 2 étudiants.

A partir de la connaissance initiale des zones humides, les membres du groupe de travail ont apprécié les résultats de la mission et ont validé une méthodologie pour :

- Compléter l'identification des zones humides du bassin versant de la Canche ;
- Caractériser les enjeux (zones à préserver, zones à restaurer, zones humides à enjeu agricole).

Les membres du groupe de travail vont présenter ces résultats en séance plénière de la CLE et ont sollicité le Symcéa pour rechercher les moyens nécessaires pour mettre en oeuvre la méthode définie. Sous réserve des financements, cette mission pourrait être réalisée en 2018.

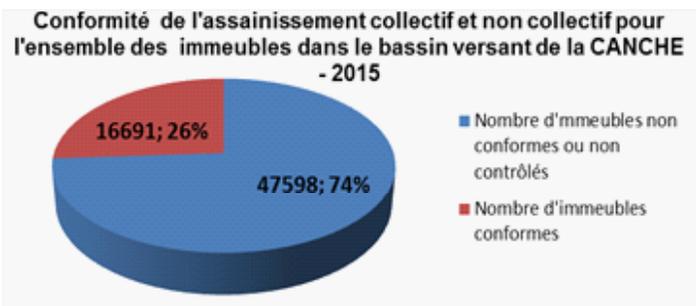


La commission Qualité

Comme chaque année, la Commission a procédé à l'envoi des questionnaires auprès des autorités organisatrices de l'assainissement collectif, non-collectif et de gestion des eaux pluviales. Ces données recueillies depuis 2010 permettent d'avoir une vision de l'avancement des programmes et de faire le lien avec les objectifs du SAGE. Les résultats permettent d'actualiser les indicateurs du tableau de bord annuel du SAGE.

Ces résultats ont été communiqués aux membres de la CLE et aux structures compétentes, lors d'une réunion de la Commission Qualité le 21 octobre 2016. Une présentation exhaustive a été faite par M. Jean-Charles Bruyelle pour :

- La production et la distribution de l'eau potable ;
- L'assainissement collectif et non-collectif ;
- La gestion des eaux pluviales.



En 2016 et pour l'assainissement, ces résultats montrent une progression mais les efforts sont à poursuivre. Il est à noter l'impact positif de la définition des zones à enjeux sur ces résultats pour l'assainissement non-collectif.

Lors de cette réunion, un zoom particulier a été fait grâce à l'appui de l'Agence de l'Eau, sur les enjeux de la gestion des eaux pluviales au regard notamment des nouvelles prescriptions induites par la loi Notre et des dispositions du SDAGE 2016-2021. Il s'agissait également de proposer aux élus et techniciens présents, une palette de solutions alternatives au tout « tuyau » ainsi que les financements possibles. En complément, un bilan de la situation sur le bassin Canche a été présenté. Force est de constater que cette question est encore mal appréhendée par les élus des communes et EPCI.



La commission Inondations (Président : M. Jean-Charles Bruyelle)



Cette thématique a été détachée des aspects qualitatifs de la ressource du précédent mandat de la CLE et ceci notamment afin de pouvoir accompagner au mieux l'élaboration du projet de PAPI d'intention de la Canche dont le porteur sera le Symcésa. Le PAPI d'intention de la Canche a été labellisé par la Commission Mixte Inondation nationale le 6 novembre 2014.

Cette étude du PAPI d'intention conduite en partenariat avec la DDTM du Pas de Calais pour l'élaboration du PPRI a pour objectif de compléter et d'approfondir la connaissance des risques d'inondations par débordement, ruissellement, remontée de nappe et submersion marine.

L'année 2016 a été principalement consacrée à l'établissement d'un état des lieux de la connaissance des inondations par les acteurs du territoire. Cet état des lieux a été présenté lors de commissions géographiques en juin 2016 auxquelles, les membres de la CLE ont été conviés. Cette première étape de l'étude a été validée par le comité de pilotage au sein duquel la CLE est représentée, le 15 décembre 2016.

L'année 2017 a principalement été consacrée à la caractérisation des aléas d'inondation pour le débordement, le ruissellement, la remontée de nappe et la submersion marine. Les cartes élaborées ont fait l'objet d'une large concertation auprès des élus des communes et des EPCI. A ce titre 7 réunions des commissions géographiques ont été organisées ainsi qu'une consultation de l'ensemble des communes.

Cette concertation a permis de valider la cartographie des aléas lors du comité de pilotage du 15 juin 2017. relatifs à la gestion des eaux pluviales auprès de



La mise en œuvre du Contrat de Baie de Canche

Le comité de baie de mai 2016 a permis de valider le document de suivi et d'évaluation du programme d'actions du Contrat de baie. Tout le travail de requalification des actions nécessaires en assainissement a été intégré au contrat au travers d'un avenant technique assainissement.

D'autres actions sont également venues compléter ce programme :

3 fiches actions sont ajoutées au sous-volet A1 Assainissement Collectif :

- A1.13 Etude diagnostique du SIVOM
- A1.14 Priorisation des zones des contrôles
- A1.15 Révision du profil de vulnérabilité des eaux de baignades

- 1 action est ajoutée au sous-volet Gestion des eaux pluviales :
- A3.6 Création de prise de temps sec sur le réseau pluvial

Le sous-volet A4 la gestion de l'eau dans les campings devient Gestion de l'eau et activités économiques, 2 fiches actions y sont ajoutées :

- A4.2 Suppression des sources de pollution « hippodrome »
- A4.3 Suppression des sources de pollutions « centre équestre »

Le volet E » est complété par une fiche action à savoir :

- E3.16 Le plan de gestion du marais de Beaumerie-Saint-Martin



Le bureau de la CLE

Selon le règlement de fonctionnement de la CLE, « Un Bureau est constitué, auprès du Président pour préparer les séances de la CLE et évoquer les points d'actualité. Il est composé du Président et des présidents des commissions thématiques. Le Président du Symcécé ainsi que le Président du Comité de Baie sont systématiquement conviés aux séances. Le bureau de la CLE peut acter certaines décisions relatives au fonctionnement, aux questions courantes mais il en informe la CLE ou la commission permanente. Il peut également examiner un dossier soumis pour avis de la CLE au préalable de l'avis de la commission permanente.... Le Bureau se réunit autant que nécessaire entre les réunions de la Commission Locale de l'Eau et de la commission permanente, et au moins, une fois par trimestre ».

Durant l'année 2016, le bureau de la CLE s'est réuni 4 fois les 27 janvier, 13 mai, 11 octobre et 13 décembre 2016 ; en 2017, le bureau de la CLE s'est réuni les 10 avril et 21 novembre.

Les principaux dossiers et sujets abordés ont été les suivants :

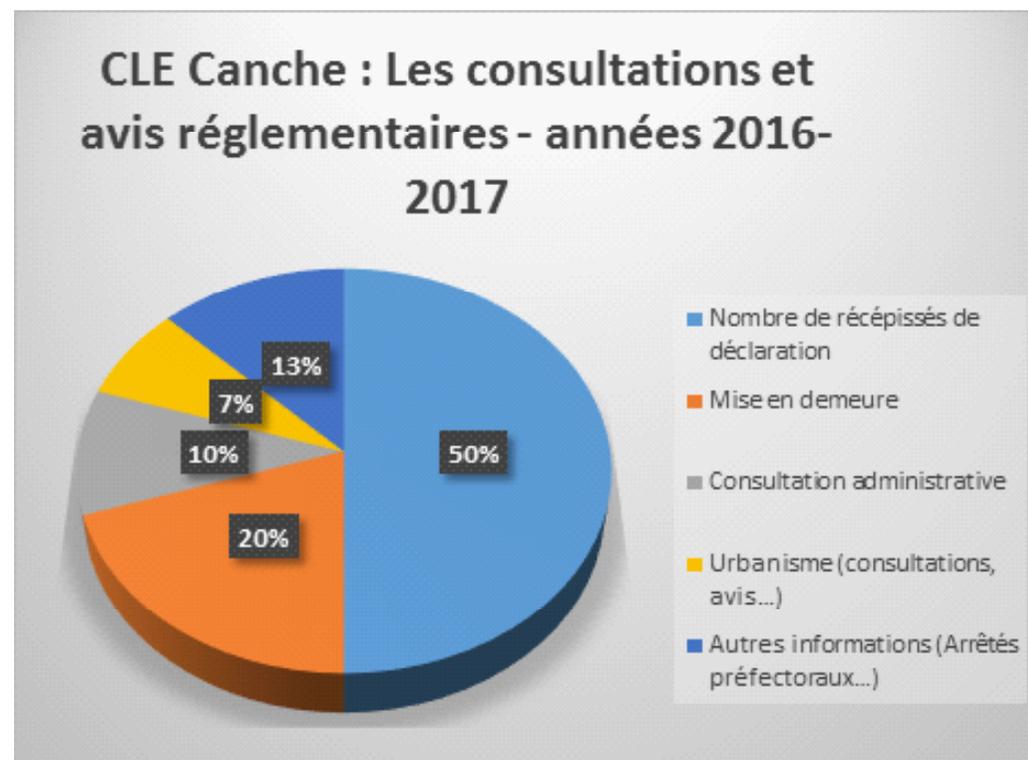
- Rédaction et validation des avis CLE ou courriers ;
- Préparation de la séance plénière du 24 mars et des commissions thématiques ;
- Réflexion relative à la compatibilité du SAGE pour les zones humides avec le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 ;
- Co-pilotage avec le Symcécé du stage de Tony Georgette sur le protocole d'évaluation des taux de nitrates dans les eaux de surface ;
- Suivi de l'évaluation des têtes de bassin suite à la validation de la cartographie des cours d'eau ;
- Enclenchement d'une démarche dans le cadre de la caractérisation des enjeux des zones humides pour la mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 et perspective de révision complète du SAGE ;
- Validation des indicateurs du SAGE.

Les avis émis par la CLE

La CLE est saisie pour avis dans le cadre des dossiers soumis Loi sur l'Eau et ICPE à autorisation. En 2016, 3 avis ont été émis : instauration des périmètres de protection pour le captage de Saint-Josse, recyclage des boues par épandage agricole pour la Communauté Urbaine d'Arras, plan de gestion écologique quinquennal de la Dordogne et de l'Huitrepin.

En 2017, 2 avis ont été émis : révision des périmètres de protection des captages d'eau potable autour du champ captant d'Airon-Saint-Vaast portée par la ville de Berck-sur-Mer, révision des périmètres de protection du captage d'eau sur le territoire de Planques. La CLE a également été sollicitée par la commune d'Hernicourt pour un projet de plan d'eau au-dessous des seuils de la nomenclature Loi sur l'Eau (inférieur à 1 000 m²).

Le bureau de la CLE reçoit régulièrement la copie des récépissés de déclaration octroyés par le Préfet aux pétitionnaires du bassin versant. La CLE applique une vigilance sur ces dossiers et interroge les services instructeurs si nécessaire.



L'amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant de la Canche

Tony Georgette, étudiant en Master 1 Science de la vie et de la terre a réalisé un stage de mars à juin 2016 au Symcéa sur le thème « Quelle est l'origine des nitrates à l'exutoire du bassin versant de la Canche ».

Ce stage est né d'un constat principal : malgré les efforts réalisés par les partenaires publics pour les équipements épuratoires par exemple et les partenaires privés comme les agriculteurs pour l'amélioration des pratiques agronomiques, la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles est dégradée par les concentrations importantes en nitrates. Les objectifs réglementaires ne peuvent pas être atteints.

L'objectif de cette étude était de faire le point sur les connaissances et expériences existantes sur les mécanismes de transfert des nitrates et également de tenter de comprendre et de dresser des hypothèses sur la dynamique des nitrates sur le bassin versant de la Canche.

Les résultats ont été présentés devant des experts et partenaires intervenant dans ce domaine (BRGM, Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture, géologue, DRAAF, DREAL,...) le 15 septembre 2016.

Le rapport peut être consulté sur demande.

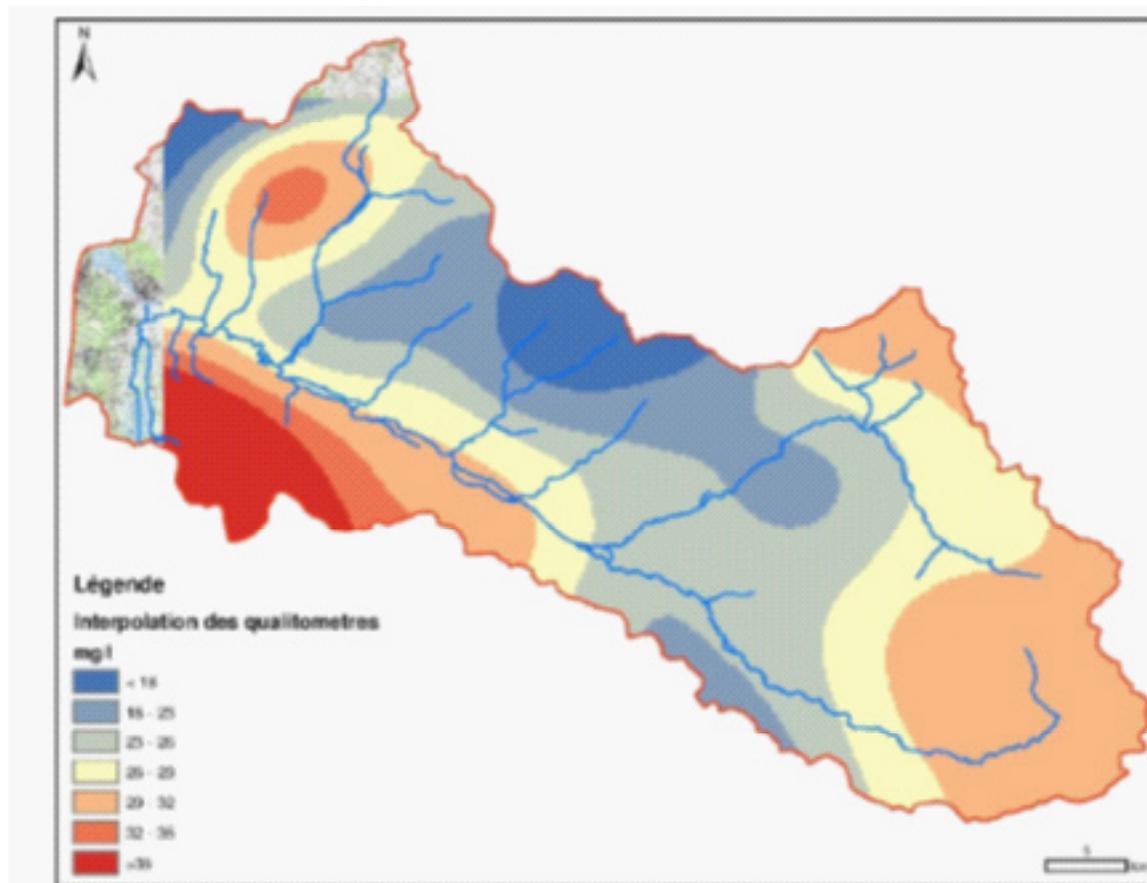


Figure 10 : Modélisation des concentrations en nitrates dans la nappe par interpolation "Spline" des qualitometres

Supports de communication

Le site internet : www.sagedelacanche.fr



Toute l'actualité de la Commission Locale de l'Eau, les documents de séances des commissions thématiques, les comptes rendus, des plaquettes d'information sont disponibles sur le site internet du SAGE de la Canche.

Plaquette d'information : Bilan des résultats du questionnaire sur la thématiques de la gestion des eaux pluviales sur le bassin versant de la Canche



Secrétariat administratif et technique de la Commission Locale de l'Eau de la Canche



**19 Place d'Armes
62140 Hesdin
03 21 06 24 89 - contact@symcea.fr**

**Toutes les infos sur
www.sagedelacanche.fr**

Avec le soutien technique et financier :

